



Prime PEPA et cotisations sociale

Par **Manekineko**, le 21/11/2023 à 18:37

Bonjour,

Je suis enseignante dans un lycée professionnel et nous avons reçu pour certains d'entre nous la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA), l'ensemble du personnel (administration, enseignants, services techniques) pense que cette prime n'est pas soumise aux cotisations sociales pour cette année 2023 . Or, le comptable nous répond que si.

Nous nous renseignons donc sur les différents sites juridiques pour avoir toute la lumière des professionnels sur cette situation.

Par **Chaber**, le 21/11/2023 à 18:49

bonjour

le site ci-dessous pourrait répondre à votre question

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35235>
[ps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35235](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35235)